Concours de Mots du Progrès du Nord

BON N° 58

Mot trouvé ______

Découper et conserver ce bon.

bules dîneurs de notre dernier réveillon sont encore à se remémorer les nombreux plats fins et succulents arrosés des meilleurs vins que leur servirent nos restaurateurs consciencieux.

R.-J. L.

Chambre des Députés

Peu de monde à la séance d'hier

Suivant les conclusions de M. Clementel, rapporteur général du budget, la Chambre adopte par 460 voix contre 70 un projet de crédits supplémentaires qui revient du Sénat.

Il est à remarquer que le Sénat a réduit de 800 à 600 millions le montant des bons du Trésor à émettre.

La Chambre a adopté sans débat une proposition de loi concernant la destruction des petits animaux nuisibles à l'agriculture.

On arrive à la proposition de résolution de M. J.-L. Breton ayant pour but d'assurer une discussion rapide du budget de l'exercice 1914.

Après intervention de MM. Fernand-David, Jules Roche, d'Elissagaray, le renvoi après les vacances est adopté par 319 voix contre 220.

M. Bienvenu-Martin dépose un projet de loi relatif à des crédits supplémentaires retour du Sénat.

Cris : A lundi ! A lundi !

Séance levée à 6 heures, renvoyée lundi 2 heures.

AU SÉNAT

Après avoir repoussé la proposition de loi tendant à reporter au lendemain, l'encaissement des effets de commerce de l'échéance du 2 janvier, le Sénat passe à la discussion du projet de loi concernant le budget supplémentaire pour l'exercice 1913.

M. Riou critique longuement le projet soumis au Sénat. Il critique le rachat de l'Ouest et l'administration de ce réseau par l'Etat.

Après une réponse de M. Caillaux, la discussion générale est close.

L'article portant de 600 à 800 millions le maximum d'émission des bons du Trésor est disjoint. L'ensemble du projet est adopté à l'unanimité.

On passe à la discussion du projet de loi sur l'augmentation des soldes.

Ce projet est adopté, mais avec application des relèvements de solde aux généraux.

Les douzièmes provisoires

On aborde enfin la discussion sur les deux douzièmes provisoires.

M. Ribot, sénateur du Pas-de-Calais, dit que la situation financière présente est la plus critique qu'on ait connue depuis 1870. Il proteste contre l'impôt sur la richesse. Quant à l'impôt sur le revenu, il est disposé, pour sa part, à faire un pas vers la conciliation. On n'a pas voulu d'un emprunt. Mais que va faire le gouvernement ?

L'orateur applaudit à une organisation forte des partis, mais à condition qu'ils ne se livrent pas à des luttes dangereuses pour la République. Il y a quelque chose de supérieur aux partis : c'est la France. (Vifs applaudissements.)

Après une réponse de M. Caillaux la suite de la discussion est renvoyée à lundi 2 heures.

Le Crime de Lezennes

Nous avons appris hier soir, que Feltzati, avait avoué son crime à ses gardiens, confirmant les déclarations que Théron fit dans la lettre qu'il adressa à M. Gobert ces temps derniers et qui fit, on le sait, tant de bruit, par l'inexactitude des faits qui y étaient exposés.

De plus, le sinistr abandit éclaira quelque peu ses gardiens sur le passé de son complice ; Théron aurait été, en effet, condamné deux fois à Brest alors qu'il était matelot une fois à 30 jours et une autre fois à 60, ceci pour avoir assisté et participé à des réunions d'anarchistes militants de notre premier port de guerre.

DEMANDER

L'Almanach du Progrès du Nord

pour 1914

Dernière Heure

M. ÉTIENNE

et les lettres de commandement

Paris, 27 décembre.

L' « Humanité » reproche ce matin, au précédent ministre de la guerre, M. Etienne, d'avoir renouvelé les lettres de commandement de plusieurs des membres du conseil supérieur de la guerre, notamment du général Castelnau, le 8 décembre, à une date où, affirme le journal en question, M. Noulens était déjà ministre de la guerre, et était seul qualifié pour signer les lettres susvisées.

Les anciens collaborateurs de M. Etienne font remarquer que le décret nommant les ministres actuels n'a paru au « Journal officiel » que le 10 décembre. M. Etienne avait donc toutes qualités pour prendre, le 8, la mesure critiquée.

Les Affaires d'Orient

Crise à Belgrade

Belgrade, 27 décembre.

Le ministre de la Guerre a donné sa démission.

On croit que celle du ministre des Finances suivra. Si toutes ces démissions étaient acceptées on déclare que le cabinet se retirerait.

Les socialistes provoquent des troubles en Bulgarie

Sofia, 27 décembre.

De violentes bagarres ont éclaté jeudi à Varna, où les membres du parti socialiste en sont venus aux mains avec leurs adversaires politiques.

De nombreux blessés, dont certains grièvement, auraient été conduits dans les hôpitaux de la ville, et plusieurs magasins ont été mis à sac par les manifestants, qui criaient : « A bas le roi ! Vive la République ! »

Les autorités locales, devant l'impuissance de la police à rétablir l'ordre, adressèrent une réquisition au commandant de la garnison ; mais les soldats refusèrent de marcher contre les socialistes.

DANS LA RÉGION

Sauvage agression à Morbecque

Etat désespéré de la victime

Jeudi, vers 4 heures du soir, M. Emile Boddaert, 47 ans, cultivateur, demeurant route du Parc, près de l'église de Morbecque, fut l'objet d'une sauvage agression de la part de son voisin, Paul Lebreton, dit Heignard, 32 ans, ouvrier mineur.

Légèrement pris de boisson, Boddaert revenait chez lui avec un pot contenant de la bière, lorsque Lebreton, aidé d'un camarade, se jeta sur lui et avant qu'il eût pu se défendre, le renversait sans connaissance d'un brutal coup de pied dans le bas-ventre.

Transporté chez lui, le blessé fut visité par M. le docteur Hémery, d'Hazebrouck, qui releva une fracture du bassin ayant provoqué une abondante hémorragie. Ce dernier ordonna le transfert à l'hôpital d'Hazebrouck, pour y tenter une opération nécessaire.

La victime, père de 6 enfants, dont trois encore en bas-âge, est dans un état désespéré. Quant au meurtrier, il est l'objet des recherches de la gendarmerie. Il a déjà été plusieurs fois condamné pour braconnage et rébellion et s'adonne fort souvent à la boisson.

AUTOUR DE LILLE

ARMENTIÈRES

L'affaire de l'asile des aliénés. — Samedi matin, M. Dutilleul, médecin légiste, a autopsié le corps du malheureux gardien tué jeudi par un fou. Il attribue la mort à une hémorragie dans une caverne tuberculeuse du poumon ; elle ne serait pas due aux coups reçus par le gardien.

M. Delelé a interrogé le fou qui frappa Decourcelle ; le malade est absolument inconscient de son acte.

M. Mallet, gardien-chef, et des témoins, ont également été entendus.

PAS-DE-CALAIS

CARVIN

Notariat. — M. Gaston Balon, licencier en droit, a été nommé notaire à la résidence de Carvin, en remplacement de M. Legay, démissionnaire en sa faveur. Me Balon a, en cette qualité, prêté serment le 2 décembre devant le Tribunal Civil de Béthune.

NOUVELLES LOCALES ET REGIONALES

Une belle manifestation A TEMPLEUVE

Le concert de l'Harmonie Républicaine

La commune de Templeuve était en fête dimanche dernier.

En se rendant en foule à l'appel de l'Harmonie Républicaine, les habitants de cette commune et des communes environnantes avaient voulu donner un éclatant témoignage de sympathie au président de la Société, notre excellent ami Demesmay, et à son vice-président, M. Jules Lebourgeois, le vaillant organisateur des œuvres post-scolaires laïques.

A l'heure dite, la vaste salle de l'Harmonie Républicaine était archi-comble. On remarquait dans l'auditoire MM. Louis Demesmay, conseiller d'arrondissement, président de l'Harmonie ; Gilbert Théry, vice-président ; Gaston Théry ; Raoul Lanchais ; Louis Fontaine, Eugène Fourneau, Devos, Jules Deperne, etc.

M. JULES LEBOURGEOIS

Vice-Président de l' « Harmonie Républicaine »

Le programme du concert qui avait été élaboré avec un goût parfait fut brillamment exécuté.

Après une large et savante interprétation de la « Foire d'Automne dans les Ardennes » et du « Rossignol », dont les dernières notes s'égrenèrent, au milieu des acclamations, M. Jules Lebourgeois récita avec un art consommé un savoureux monologue, la « Pipe de Jean Lavigne ». Puis, le vénéré doyen de la Société, M. Charles Brienne, chanta en virtuose une ravissante mélodie. MM. Jules Lebourgeois, Louis Brienne et Amédée Fourneau, interprétèrent ensuite les « Metiers ». Tous ces artistes recueillirent une ample moisson de bravos.

Mais la variété est la qualité essentielle d'un programme bien compris. La note gaie du concert fut donc donnée par l'excellent comique Georges Degand, au visage si expressif, dont les joyeux couplets déchaînèrent les applaudissements. Quelques pièces d'une belle venue : « Sang de Héros », drame en 2 actes ; « Farce de chasseurs », saynète et « On gèle à la caserne », vaudeville militaire, furent enfin jouées par MM. Louis Brienne, Amédée Fourneau, Louis Deperne, Victor Lemerre, Jules Deperne, Achille Héras, Maurice Fasciaux, Amédée Dubus et l'érudit Georges Delobeaux. Elles le furent si bien que, — de l'avis même des connaisseurs, — des professionnels n'auraient pu mieux faire.

Quant au chef très distingué de l'Harmonie, M. Fernand Brienne, il se surpassa et fut longuement acclamé. Un bal des plus animés fut ensuite donné. La Jeunesse Templeuvoise en profita pour se livrer à mille ébats gracieux, sous le regard des parents attendris.

Voilà une belle journée qui fait honneur à nos amis.

L'activité de ceux-ci est d'ailleurs merveilleuse. Et les résultats obtenus, par la Ligue Radicale et Démocratique de Templeuve, dont nous parlons d'autre part, sanctionnent magnifiquement leurs efforts.

Une fillette brûlée vive

à Loos-en-Gohelle

Samedi, vers 4 heures, la jeune Suzanne Sauvage, âgée de 8 ans, habitant à Loos-en-Gohelle, se levait en même temps que son père et pour suppléer sa mère alitée depuis trois jours par suite de couches. Une fois le père parti à la mine, l'enfant s'amusa près du poêle, le feu se communiqua à ses vêtements. Aux cris poussés par sa fille, la mère, malgré son état, se leva, tenta d'éteindre les flammes ; elle en put y parvenir. C'est alors que la petite Suzanne s'enfuit dans la rue où bientôt elle tomba.

Transportée chez ses parents, l'enfant ne tarda pas à expirer au milieu d'horribles souffrances et sous les yeux de sa mère, folle de douleur.

AUDACIEUX CAMBRIOLAGE

à *Lens*

Une bijouterie dévalisée. — Un vol de quarante mille francs. — L'enquête. — Deux arrestations.

Un cambriolage, préparé de longue date, bien étudié, a été commis à Lens dans la nuit de vendredi à samedi. Ses auteurs ont fait montre d'une audace peu commune et d'une maîtrise déconcertante. Un certain mystère enveloppe cette affaire dans laquelle sont compromis des professionnels du vol au caster judiciaire bien garni.

La police tient deux individus qui, malgré leur peu d'empressement à causer, en connaissent certainement plus long qu'ils ne veulent le laisser croire.

LA BIJOUTERIE MONCHART

Rue Berthelot, non loin du bureau de Poste, l'horlogerie-bijouterie de M. Léon Monchart attire la curiosité par la diversité et la richesse des marchandises étalées sur des coussins ou placées dans des plateaux sur les étages de vitrines d'exposition. C'est cette maison que les voleurs choisirent.

Il était trois heures du matin quand M. Monchart entendit, dans sa chambre, résonner la sonnerie d'un avertisseur. Vite, il se leva. Le bruit qu'il fit en sautant précipitamment au bas du lit, l'appel électrique entendu aussi par les voleurs les mirent en fuite. M. Monchart vit parfaitement, à la lueur du bec de gaz allumé, toute la nuit, non loin de sa demeure, deux individus sortir de chez lui, filer, le pardessus retroussé, les mains dans les poches, rasant les murs. Ils étaient chaussés d'espadrilles. Leur fuite avait duré l'espace d'un instant.

Le bijoutier descendit. Son magasin ne présentait pas grand désordre. Il ne tarda pas, hélas ! à s'apercevoir néanmoins que presque tous les objets en or qu'il contenait avaient été volés.

M. Guénin, commissaire de police, prévenu en toute hâte, arriva aussitôt avec des agents. Il ouvrit immédiatement une enquête et se rendit au domicile d'individus soupçonnés.

Il convient, avant de pousser plus loin le récit, de mettre nos lecteurs au courant des confidences d'un prisonnier ayant rapport à un « coup » projeté chez M. Monchart.

A LA MANIÈRE DE BONNOT

Il y a quelque temps, un agent de police de Wattrelos (Nord) mettait en état d'arrestation un certain Jules Bayard, 25 ans, insoumis aux lois du recrutement, condamné à cinq ans de réclusion pour vols qualifiés. Pendant son transfert à la prison militaire de la Citadelle, l'individu tint en substance ce langage : « J'étais à Lens, le mercredi 10 décembre. Je me suis rendu à la fosse N° 5 des mines de Courrières à Sallaumines, pour essayer d'y trouver du travail. J'ai rencontré là Edouard Voet, qui m'offrit des consommations dans des établissements mal renommés et me conduisit chez Désiré Cappaert, dit Lélé, cafetier à Lens, rue des Jardins, au « Bar Tourquennois ». Au cours de la conversation, il me proposa, connaissant mes antécédents, de participer au cambriolage d'une bijouterie de la rue Berthelot, qu'on devait entreprendre avec le concours de Léon Dubois, et de Jean Marchand, dit le « déserteur ». Il était convenu que, le soir venu, au moment où le bijoutier fermerait sa maison, on aurait fait irruption chez lui, revolver au poing, et qu'on l'aurait tué s'il avait résisté. »

La police mobile, mise au courant de cette conférence, en avait informé M. Guénin, qui, avait organisé une surveillance. Chaque soir, à neuf heures, tandis que M. Monchart rabattait ses volets métalliques, des agents, en civil, entrés dans la maison par une issue dérobée, donnant rue de la Place-Verte, veillaient, revolver au poing, cachés derrière les comptoirs. D'autres gardiens se trouvaient dissimulés dans le voisinage de la maison, prêts à intervenir.

Cette surveillance particulière cessa jeudi soir. Elle empêcha vraisemblablement les voleurs de mettre leur plan à exécution tel qu'il avait été conçu. M. Monchart n'en a pas moins été cambriolé et les soupçons, naturellement, se portent sur ceux qui avaient fait complot de le voler, prêts à aller jusqu'au crime.

L'ENQUÊTE

M. Guénin se rendit dès la première heure chez Cappaert, qu'il trouva au lit. L'individu se leva en maugréant. Il prétendit qu'on n'avait aucune raison de lui rendre visite. Une perquisition à son domicile n'amena la découverte d'aucun objet suspect. On saisit un revolver caché sous un matelas.

Voet tient, à Lens, le café « Au Débarcadère », le long du chemin de halage. Il a aussi, en attendant la fin du bail, la gérance jusqu'au 1er janvier, d'un cabaret sis à Billy-Montigny, rue de Rouvroy. C'est là que Dhaveloose, le fameux bandit au faux état civil, auteur du cambriolage de chez M. Hoel, épicier à Billy-Montigny, fut arrêté chez lui.

Voet, découvert à Lens, par les inspecteurs de la Brigade mobile, nia avoir participé au vol et déclara avoir été à Billy-Montigny.

Les deux individus que l'on gardait à vue et qui tous deux ont subi des peines de réclusion pour vols qualifiés furent, dans le courant de l'après-midi, maintenus en état d'arrestation sur l'ordre de M. le Juge d'instruction de Béthune, que M. Guénin, était allé, en personne, mettre au courant.

Il va sans dire qu'ils prétendent ne rien connaître du complot. C'est à peine s'ils avouent leurs relations avec les gens désignés dans la déposition de Bayard.

L'ETAT DES LIEUX. — LE VOL

MM. Guénin, ainsi que MM. Vasseur, Carpeutier et un inspecteur de la brigade mobile, Marys, secrétaire, Béal, agent du sûreté, procédèrent, chez M. Monchart, à un minitieux examen de l'état des lieux. Ils ont, de par leur enquête, retracé ainsi l'emploi du temps des cambrioleurs.

Arrivés vers 2 heures, les malfaiteurs s'attaquent au rideau de fer de la porte. Celui-ci, malheureusement, est doté d'une serrure d'un fonctionnement quelque peu défectueux. Une vigoureuse traction, appuyée d'une pesée, fait sauter les pênes, qui s'engagent de chaque côté de la porte. Le rideau se lève doucement, sans bruit, car l'huile a été versée à profusion par eux dans les glissières. Deux individus pénètrent dans un tambour d'un mètre carré environ. Le rideau est baissé ; tout du dehors semble normal.

Fracturer la porte ne serait qu'un jeu pour ces maîtres de la pince-monseigneur, mais ils savent, par expérience, que des fils avertisseurs donneront l'alarme. Ils entaillent le bois de la porte, à dix centimètres de l'angle inférieur du carreau, glissent dans cet espace, un ciseau à froid, fendent d'une pression la vitre qui se sépare en trois parties, et ils en enlèvent les morceaux avec prudence. Une ouverture de 70 centimètres se présente à eux ; ils s'y glissent sans ouvrir la porte.

Les voleurs, une fois dans le magasin, à la lueur d'une bougie, passent un inventaire complet de tous les objets. Méthodiquement, tel le commerçant rangeant son étalage, ils défont sans rien brusquer, les sautoirs en or — pas un crochet n'est déplacé — dégarnissent les écrins d'exposition de leurs nombreux bijoux, font main-basse sur les objets de valeur placés dans des plateaux. Rien ne leur échappe. Les montres en argent, les articles en titre Fix, en doublé, sont par eux, délaissés.

Fait significatif : une breloque en titre Fix les avait leurrés, ils l'ont replacée dans sa boîte quand ils eurent jugé de sa valeur.

Cette opération terminée, sans laisser aucune trace, les audacieux malfaiteurs, les poches bourrées des objets de valeurs, veulent s'attaquer au coffre-fort placé dans une pièce voisine. Par mesure de sécurité, ils coupent les fils d'une sonnerie, croyant éviter ainsi d'être dénoncés. Leur attente est trompée, dès qu'ils entrebâillent la porte de la salle à manger, l'appel retentit. On sait le reste.

UN ETRANGE NOCTAMBULE

Les agents de service pour la surveillance des baraquements forains, furent, dans la nuit de vendredi à samedi, accostés, vers deux heures et demie du matin, par un individu nommé *François Dubois*, qui lia avec eux conversation sur des futilités. Il y a, avec *Léo Dubois*, une similitude de nom. Doit-on s'arrêter à cette particularité pour conclure à une parenté et attribuer au noctambule le rôle de guetteur ?

A noter que Léo Dubois était chaussé d'espadrilles. Il a fait régler son compte à la mine dans la journée de vendredi, sans dit il est resté introuvable.

LE MONTANT DU VOL

Voici la nomenclature des objets volés, évalués à première vue, de 35 à 40.000 fr. : 72 paires de boucles d'oreilles, 36 bagues chevalières, 7 chaînes gentleman, 6 chaînes courtes, 24 sautoirs, 24 colliers, 16 bracelets, 3 parures, 3 croix, 4 porte-mine, 24 croix et médailles, 9 broches chimères avec brillants et perles, 8 broches-barettes, 16 bagues-gourmettes, un pendantif, 50 broches, 4 colliers en perle, 2 colliers en perles fantaisie, 3 épingles, et 54 pièces différentes.

A noter, comme nous le disions plus haut, que tous les bijoux sont en or.

M. Monchart offre une prime importante à quiconque fera découvrir les auteurs du cambriolage dont il a été victime. Il a, il y a deux mois, agrandi son magasin. Avant cette époque, il plaçait, chaque soir, tous les objets de valeur dans son coffre-fort. Si le cambriolage avait été tenté plus tôt, les voleurs, en gens connaisseurs, ne se chargeant que d'or, seraient partis les mains vides.

L'enquête est activement continuée, Léo Dubois et Jean Marchand, dit « le Déserteur », sont recherchés. On a trouvé que ce dernier avait logé deux jours chez Cappaert, en compagnie de son amie, la demoiselle Sidonie Vercouteren, et que le faux ménage avait quitté la ville dès que la dame recherchée par la police roubaisienne avait eu son refuge découvert. On possède sur le genre de vie de son amant quelques précisions.

Le cambriolage a défrayé toutes les conversations à Lens, où il a produit un vif émoi.

L'Electricité de Lille

La Compagnie des Tramways et la Société Lilloise se rencontrent à nouveau devant la Cour de Douai

La Compagnie des Tramways électriques de Lille et de sa banlieue fut autorisée par des arrêtés préfectoraux de 1907 et 1908 à utiliser les excédents d'énergie que son exploitation principale laissait sans emploi, en les vendant à des industriels qui ne pouvaient d'ailleurs obtenir des traités de la Société Lilloise d'Eclairage électrique, concessionnaire sans monopole à Lille.

En 1908, la Société Lilloise intenta un premier procès à la Compagnie des Tramways, réclamant 200.000 francs de dommages-intérêts et l'interdiction de toute vente d'excédent. La Compagnie des Tramways avait alors pour avocat Me Théry. Elle gagna son procès devant le Tribunal de Commerce de Lille et le perdit devant la Cour de Douai, présidée par M. Paul.

Aussitôt, cinquante-deux industriels représentés par Me Ch. de Lauwereyns, formèrent tierce-opposition à cet arrêt, et après une semaine de débat, la Société Lilloise représentée par Me Poincaré, lâchant pied avant qu'un nouvel arrêt fut rendu, consentait à ce que tous les contrats reçussent leur entière exécution, abandonnant ainsi sous la pression de la tierce-opposition de l'intervention de la Ville, du Préfet, du Ministre, et devant l'exagération des résultats qu'elle croyait avoir atteints, le plus clair du bénéfice de son arrêt.

Une convention, en date du 18 janvier 1909 fut passée entre les deux directeurs, M. Faure pour la Compagnie des Tramways, M. Delbecque pour les Sociétés Gazières, dont la Société Lilloise n'est qu'une filiale. Cette convention assurait l'avant tout l'exécution de tous les contrats en cours, moyennant le versement de garanties annuelles variant de 15.000 à 30.000 fr. Puis elle envisageait les diverses éventualités qui pourraient intervenir.

L'une d'elles, qui s'est réalisée, c'est l'obtention par la Compagnie des Tramways d'un décret l'autorisant à engager une partie de non capital dans la distribution de l'énergie. A partir, de ce moment, la Société Lilloise n'a plus rien à réclamer, et c'est ainsi que le débat est maintenant limité à 90.000 francs au maximum.

Mais, dans cette limite, le désaccord porte sur tout ou rien. En effet, parmi les hypothèses envisagées, figure celle où le pourvoi de la Compagnie des Tramways serait rejeté, mais où la Cour de Cassation fonderait ce rejet sur ce que la Cour de Douai n'a pas entendu en réalité interdire à la Compagnie la vente de ses excédents normaux, mais seulement celle d'excédents qui seraient produits en dehors de ces excédents nouveaux. Or, c'est précisément ce que dit la Cour de Cassation dans son arrêt de rejet, ce qu'a dit le conseiller Letellier dans le rapport qui a abouti au rejet.

Me Millerand qu'assistait Me de Lauwereyns a lumineusement mis en lumière cette thèse devant la première Chambre de la Cour présidée par M. Georges Dassonville, premier président.

Me Roussel, ancien bâtonnier du barreau parisien s'est au contraire, efforcé d'obtenir la confirmation du nouveau jugement du Tribunal de Commerce de Lille qui, croyant s'incliner devant l'arrêt de Douai, avait admis la demande en paiement de la Société Lilloise.

Me Millerand a démontré que la convention avait nettement prévu l'hypothèse qui s'est réalisée, et que par suite une expertise pouvait seule à présent déterminer à qui et dans quelle mesure les sommes consignées pourraient être remises.

Me Fieffé, avocat-général, donnera le 5 janvier les conclusions du Ministère public.

Le crime d'Hachette

La nommée Marie Nison, femme Williame, âgée de 36 ans, qui, dans un moment d'extrême surexcitation, poignarda son fils, décédé quelques minutes après, a été confrontée avec son mari, en présence de M. Raymond, juge d'instruction à Avesnes. Cette femme, qui se livrait à la boisson, a, on le sait, perdu la raison après avoir commis son crime.

Le testament disparu

Descente du Parquet à Gussignies

Le parquet d'Avesnes est descendu, samedi 27 décembre, à Gussignies, au sujet du vol d'un testament qui aurait été commis par le jardinier Jean Desmet, dans le secrétaire de M. De Witte, propriétaire.

Ce testament attribue une très grosse fortune à quelques personnes habitant la Belgique. Le « Progrès » a relaté l'affaire en son temps. Desmet a la prétention de n'indiquer l'endroit secret où se trouve ledit testament que moyennant une indemnité du dixième de la succession. Le jardinier modern-style a d'ailleurs déclaré ceci :

— Je n'ai plus de place en moi, ni pour mon cœur, ni ma conscience. Si les gendarmes me conduisent en prison je serai nourri.

Feuilleton du 28 décembre — 58

La Bande Rouge

(les Pollet et leurs complices)

PAR

M. Eugène Lagrillière-Beauclerc

L'année suivante il devenait « du Trouflon des Hautes Futaies ». Plus tard Baron du Trouflon et comme il y a cinq ou six ans que je ne l'ai vu, je pense bien qu'il est aujourd'hui comte ou marquis.

— Il n'en est pas moins Dutrouflon, comme devant.

— Comme Suzanne des Glayeuls est Mademoiselle Eusébie Machepain.

— Toutes les demi-mondaines à la mode consultent les dictionnaires héraldiques et y puisent les noms sous lesquels elles se produisent.

Elles s'appellent sur les actes de l'état civil Grouillepatte Zénobie ou Ursula Muflanbiague et elles arborent avec sérénité les noms infiniment plus distingués de Odette de Chenonceau ou de Liane de Montgomery.

J'en ai connu une qui se faisait appeler Diane de Poitiers.

— Simplement !

— Son vrai nom était Pétronille Pitanchu.

Personne ne proteste. L'armorial de France est à la disposition du premier venu, ou de la dernière arrivée.

Parmi celles-ci, il en est qui se bombardent baronnes ou comtesses selon les inspirations de leur fantaisie et surtout d'après le poids des écus du Tartempion qu'elles traînent après leur jupe.

Ce dernier est souvent le rejeton de quelque financier enrichi dans de tortueuses spéculations.

La jeune personne entretenue par lui procède avec allégresse à l'allégement de son portefeuille.

Elle plume le pigeonneau avec autant de désinvolture que le père de ce dernier raflait les économies des gogos.

A ce moment, la demi-mondaine se transforme en corne d'abondance.

Elle sème autour d'elle, sans compter.

Instrument inconscient de la Providence, elle restitue à pleine poignée le bien mal acquis.

Et quand pour elle arrive l'âge douloureux des dételages définitifs, elle s'aperçoit avec stupeur qu'elle n'a pas su conserver un centime de tout l'or jeté par elle aux quatre vents du ciel.

C'est le lot de la plupart de ces pauvres filles.

Alors, ayant cessé de plaire, elle dit adieu à sa vie de luxe, abandonne sans espoir de retour ses quartiers de noblesse et reprend le modeste nom de ses pères.

Elle devient concierge, femme de ménage ou quelque chose d'approchant.

Généralement, elle quitte la grande ville qui fut le cadre de sa vie joyeuse et va dans quelque chef-lieu de canton, cacher sa déchéance.

A Paris, elle se contente de changer de quartier.

C'est l'histoire de la plupart des demi-mondaines. Ce sera sans doute celle de Suzanne des Glayeuls qui, imprévoyante comme elles le sont à peu près toutes, reprendra plus tard la succession maternelle et terminera sa carrière, après avoir rôti le balai, dans le maniement de cet instrument et dans celui du plumeau, son indispensable accessoire.

— Il en est toutefois quelques-unes qui ont le sentiment de l'économie et qui ont la sagesse d'amasser des rentes en dépouillant consciencieusement leurs adorateurs.

— Celles-là sont rares. Il s'en trouve pourtant. Quand l'âge de la retraite a sonné, elles se retirent dans une petite ville et deviennent dames patronnesses d'un tas d'œuvres philanthropiques.

Elles donnent alors le spectacle édifiant de leur austérité, d'une bienfaisance attentive réservant ses charités à la vertu dont on fait étalage.

Personne n'a plus que ces Madeleines non repenties mais enrichies, le mépris des jeunes filles sorties du droit chemin.

Elles ont oublié leur propre passé et pour faire croire à la pureté de leurs mœurs, elles se montrent implacables à l'égard de toute défaillance.

Ces vieilles vertus ébréchées sont sans indulgence pour les malheureuses que les cruautés de la vie ont fait dévoyer.

Naturellement, elles donnent le tableau attendrissant d'une dévotion outrée, brodent des nappes pour le maître-autel et soignent d'une façon particulière les pauvres indiqués par M. le curé.

Il y a des heures où le diable doit bien rire.

— Mes chers amis, dit alors M. de Kergorant, je crois que le moment est venu de nous diriger vers Mérande si nous voulons arriver avant la nuit. Nous pourrons d'ailleurs, tout à notre aise, continuer dans le break cette conversation philosophique et morale.

— Vous avez raison, cher ami, Messieurs, en voiture.

CHAPITRE LI

UNE REUNION DE BRAVES GENS

M. de Kergorant était dans la véranda du château de Mérande parcourant sans trop d'intérêt les ..s.ti.. du jour, la politique étant une chose à laquelle il ne comprenait à peu près rien, et les histoires de chiens écrasés par les automobiles, le laissant sans émotion, lorsque M. de Mérande entra, un journal de Paris à la main.

— Mon cher ami, je vous annonce que nous avons un nouveau ministère.

— L'autre était donc tombé ?

— Mais oui, depuis huit jours. Et vous n'en saviez rien ?

— Ma foi non. Nous n'avons pas l'habitude au cours de nos voyages, de nous préoccuper beaucoup de l'actualité, et cette indifférence nous suit un peu lorsque nous sommes à terre.

Nous savons, par exemple, en partant, que le Président du Conseil est M. Ribot, mais quand nous revenons, après quelques années d'absence, nous ignorons généralement le nom de son remplaçant et également les noms de ceux des ministres que la France a le bonheur d'avoir à sa tête.

Autrefois, Paul-Louis Courier écrivait que dans son pays de Touraine, les nouvelles arrivaient si tard que personne dans son village ne criait ni Vive le roi ! ni Vive la Ligue ! de crainte de se tromper, car on ne savait jamais exactement sous quel régime on vivait.

Nous, nous sommes sûrs de ne jamais commettre d'erreur en criant Vive la France ! Et ce cri-là nous trouve tous unis, sans distinction d'opinion politique.

— Mais, mon cher ami, tous les partis indistinctement sont ralliés à ce cri qui groupe autour du même drapeau tous les fils d'une même nation.

— En êtes-vous bien sûr ? Il me semble pourtant que selon les opinions, la couleur du drapeau se modifie. Je ne suis pas grand clerc en ces matières, mais je me suis laissé dire que le drapeau rouge avait de très fervents adeptes et que le drapeau blanc comptait encore quelques royalistes imbus des anciens préjugés et se confinant dans les souvenirs du passé, sans doute afin d'ignorer le présent.

— Vous avez peut-être raison, mais cela n'empêche pas notre drapeau national d'être pour tous le drapeau tricolore.

— En ma qualité de marin, je vous affirme que je n'en connais pas d'autres et j'ajoute que personne plus que les hommes appartenant à ma profession n'apprécie la valeur de ce symbole qui, pour nous, est une vénération. Je vais à ce sujet, vous exposer un simple fait qui vous expliquera notre amour du drapeau tricolore.

Il nous arrive à nous autres marins, de nous trouver parfois à quelques milliers de lieues de notre pays, loin de nos parents, de nos amis, de tous les êtres qui nous sont chers.

Et à de certaines heures, je ne dirai pas un léger découragement mais une mélancolie nous étreint. Sur cette planche qui nous sépare des abîmes profonds de l'océan, il nous semble que nous sommes des parias, des êtres abandonnés, oubliés du reste du monde et à qui nul ne s'intéresse.

Il nous suffit alors, pendant ces minutes pénibles, de lever les yeux et de regarder claquer au vent, sous le grand ciel, ce morceau d'étoffe aux trois couleurs et nous sommes aussitôt consolés.

Ce drapeau que caresse ou rudoie le vent du large, semble faire planer sur nous une mystérieuse protection.

La planche qui nous emporte se transforme à nos yeux. Elle devient un morceau de la mère patrie, de cette terre chérie où nous avons laissé tout ce que nous aimons et subitement nos tristesses s'envolent.

(A suivre).

BAPTÊME

DELESPAUL-HAVEZ

UNIVERSELLEMENT LE MEILLEUR

PAR SA QUALITÉ ET SA FRAICHEUR

98, rue Nationale, Lille